

Déclaration préalable :

Dans le cadre des revues de performance de sites, la direction se déplace sur les agences.

Lors de ces visites, les sites sont alors fermés pour permettre un échange avec le collectif.

La CGT se réjouit de la capacité de la Direction à fermer des sites pour le dialogue avec les agents, nous savons donc maintenant qu'elle sera en mesure d'en faire autant en cas d'agression.

1. Approbation des procès verbaux du CHSCT :

Report des approbations des PV à notre demande afin d'en assurer une parfaite lecture.

2. Poursuite de l'information dans le cadre de la consultation sur l'organisation du bassin de Caen :

Suite au précédent CHSCT, nous avons obtenu de la direction la création du poste d'un 3eme REP sur le site de Caen Ouest et ainsi la création d'une 3eme équipe.

Nous avons aussi obtenu que les transferts d'agents dans des collectifs déjà existants soient accompagnés en amont et pendant les 3 premiers mois afin de ne pas revivre les traumatismes subis lors de la fusion.

Nous avons aussi obtenu pour les agents dont les sites ne changent pas de pouvoir émettre des vœux en ayant eu au préalable la connaissance des ELD sur chaque site.

Nous avons aussi obtenu que la réorganisation du bassin de Caen soit réalisée entre juin et septembre afin de se caler sur le calendrier scolaire.

La direction a repris les questions précédemment posées et exprime l'idée d'y avoir répondu.

Loin de nous satisfaire, voire même de nous rassurer, nous avons mis en place inter syndicalement un CHSCT extraordinaire pour le vote d'une expertise.

Les représentants du personnel au CHSCT estiment que ce projet pourrait entraîner des conséquences importantes en terme de risques et notamment de risques psychosociaux :

- Dégradation de la qualité de travail fourni
- Dégradation des relations avec les demandeurs d'emploi et risques d'agression
- Dégradation des relations entre les collègues et la hiérarchie avec le développement de tensions, conflits et isolement
- Inadéquation entre vie privée et vie professionnelle en augmentant les trajets...

Nous avons voté à l'unanimité des présents cette expertise.

La direction n'a pas exprimé s'y opposer.

3. Désignation des 3 représentants, par ordre de priorité, susceptibles de siéger au sein de l'instance de coordination CHSCT (Art L4616-1 du code du travail) :

Nous avons voté à l'unanimité :

1^{er} rang Solveig ENAULT

2eme rang Arnaud ECOLASSE

3eme rang Claire GUERARD.

4. Point d'étape sur l'enquête conjointe portant sur l'agression intervenue au sein de l'agence de Bayeux :

Les travaux liés à l'enquête ne sont pas terminés.

Mais les membres de l'enquête ont déjà identifiés des préconisations et des points de vigilance.

Ceux-ci seront présentés quand l'enquête sera close.

5. Point d'étape sur l'enquête conjointe portant sur l'événement survenu le 23 mars 2012 à l'A2S50 :

Les élus désignés pour l'enquête et la direction ont commencé les interviews et ce sont mis d'accord sur une méthodologie.

Ils se revoient le 3/02.

Un point sera fait lors du prochain CHSCT.

6. Information sur la procédure applicable en cas d'absence ELD :

Nous avons obtenu qu'une procédure claire soit réalisée et communiquée aux collectifs.

Nous avons cependant attiré l'attention de la direction sur les dérives déjà observées concernant le rôle donné à l'agent relai du Manac.

La direction nous répond que la personne relai du Manac n'a pas pour fonction d'assurer la mission hiérarchique et de gestion des situations difficiles.

7. Retour sur l'étude ergonomique de Caen Centre :

L'étude ergonomique a donné lieu à :

- la mise en place d'un bras télescopique sur le poste accueil
- une chaise plus adaptée au poste d'accueil
- le remplacement programmé des fauteuils usagés
- le remplacement programmé des fil trop courts des postes informatiques

8. Immobilier : information sur les aménagements prévus dans les locaux de Falaise, la PRP, Caen Sud et la Ferté Macé :

Falaise : projet de mettre des portes sur 3 bureaux à l'étage et remplacement par une porte vitrée de la porte du bureau de Manac.

Nous avons obtenu l'assurance de la direction que l'accueil soit visible lorsqu'on est assis au bureau du Manac.

PRP : La direction nous a présenté le cloisonnement des bureaux du rez de chaussée pour permettre de limiter le bruit avec trois marguerites par pièce.
La direction nous affirme qu'il n'est pas possible de configurer autrement les bureaux du fait de la configuration des locaux (murs vitrés et circulation de l'air près de ces murs).

Caen Sud : Une présentation a été faite d'un projet du cloisonnement d'une partie de la zone de réception du rez de chaussée afin de pouvoir réaliser du traitement BO.
La cloison serait entière avec possibilité de vitrophanie.
Il semblerait cependant qu'il y ait un doute entre la commande entendue par la direction et la commande exprimée au collectif de Caen SUD.
La direction ajourne cette information et refait le point avec l'ELD du site concerné.

La Ferté Macé : Du fait du refus de permis de construire pour motif de parking souterrain envisagé sur le plan initial, des places seront donc réservées en bordure de rue et un abri privatif pour les deux roues non motorisés sera construit.
Une information aura lieu auprès du collectif par la direction le 30 janvier en réunion de service à FLERS.
La livraison du nouveau site est prévue fin 2014.

La direction entend nous informer d'un aménagement supplémentaire à l'ordre du jour.

Cherbourg La Noé : L'emplacement du poste d'accueil ne permet pas une bonne gestion de la zone d'accueil et les bornes seront reculées.
Nous avons obtenu un échange sur les problématiques des toilettes bouchées sur ce site ainsi que sur les poignées de porte défectueuses.
La direction nous informe que tout est en cours de solution, entre autre un changement de « coude » sur l'évacuation des toilettes.

9. Questions diverses

Point sur la mise en place du RRA :

La direction nous informe que la première vague de recrutement s'est terminée en décembre 2013, que les formations pour les RRA ont commencé mais ne sont pas encore terminées.

La fin des formations est prévue pour mars 2014.

A l'issue de cette formation, les RRA bénéficieront de l'appui de la DSO pendant un an.

Point sur l'accompagnement des agents du PLIE 14 :

La direction nous informe que la première phase d'entretien RH/ELD a été réalisée pour l'ensemble des agents.

La deuxième phase est en cours de réalisation.

La ré intégration des agents sur site au 1^{er} janvier 2014 est réalisée, les parcours de formation individualisés se mettent en place.

Fléchage site de Bayeux :

Nous avons demandé à la Direction de nous tenir informé de l'avancement du fléchage du site de pole emploi sur la ville de Bayeux.

Pour mémoire, un engagement a été pris pour fin 2013, premier trimestre 2014
La direction s'engage à faire le point.

Formation « gestion globale du compte » :

Nous avons demandé à la direction de nous confirmer que la formation globale de compte était bien à mettre en œuvre pour chaque agent.

Nous avons alerté la direction sur le fait que tous les agents n'ont pas bénéficié de cette formation.

La direction s'engage à faire le point.

Transmission des fiches d'incivilité /accident à la DR :

Nous avons demandé à la direction de rappeler aux ELD qu'il est nécessaire qu'il y ait un délai raisonnable entre la formalisation d'une fiche incident et son envoi auprès de la direction régionale.

La direction s'engage à faire le point.

Alerte sur dérives en formation initiale :

Nous avons alerté la direction sur l'émergence forte et soudaine de comportements difficiles voire agressifs de certains agents en formation auprès des formateurs occasionnels.

Nous informons la direction que cette situation est nationale et qu'elle fait l'objet d'une rencontre des directeurs des CIDC avec la DG.

Nous demandons à la direction de s'interroger sur le lien entre, diminution, voire absence de tutorat sur les sites, absence de coordinateur/coordinatrice au sein des CIDC sur les formations initiales, mise en pratique des nouveaux recrutés bien avant la mise en place de formation.

La direction s'engage à faire le point.